

Délibération N° 2020-03 / 026 du 6 JUILLET 2020
Tarification du périscolaire à compter de la Rentrée Scolaire de septembre 2020

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le périscolaire fonctionne très bien depuis sa mise en service lors de la rentrée scolaire de septembre 2015. Le Maire ajoute que dans le cadre de la mise en place du partenariat financier "CEJ" avec la CAF de la Moselle, il a été nécessaire d'instaurer lors de la rentrée de septembre 2016, un nouveau barème tarifaire « par tranche ». Le Maire propose ensuite de valider les tarifs par tranches horaires et par tranches d'avis d'imposition à partir de la rentrée de septembre 2020 établis par la Commission du Périscolaire lors de sa réunion du 10 juin dernier.

Après échanges de vues et délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE les tarifs du périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2020 comme ceci (les tranches 1, 2, 3, 4 sont celles du quotient familial validé d'après l'avis d'imposition des parents pour l'année en cours) :

Pour les parents - tuteurs facturés et domiciliés dans les 3 communes du RPI

(Sarraltroff – Bettborn – Oberstinzel),

Pour les personnels enseignants et le personnel communal :

Accueils	Horaires	TRANCHE 1 de 0 à 7.000	TRANCHE 2 de 7.001 à 10.000	TRANCHE 3 de 10.001 à 15.000	TRANCHE 4 au-delà de 15.000
Matin	7h15 – 7h45	1,00	1,20	1,40	1,80
	7h45 – 8h20	1,30	1,50	1,70	2,20
Midi	11h50-12h15	1,30	1,50	1,70	2,20
	Repas et Garde	7,00	7,40	7,60	8,00
	Repas seul	5,50	5,50	5,50	5,50
	13h00-13h40	1,00	1,20	1,40	1,80
Soir	16h10-17h00	1,30	1,70	1,90	2,30
	17h00-17h30	0,70	0,70	0,70	0,70
	17h30-18h00	0,80	0,80	0,80	0,80
Dépassement Horaires	Après 12h15 Après 18h00	5,00	5,00	5,00	5,00

Pour les parents – tuteurs facturés et **domiciliés en dehors des 3 communes du RPI**

(Hors les personnels enseignants et le personnel communal) :

Accueils	Horaires	TRANCHE 1 de 0 à 7.000	TRANCHE 2 de 7.001 à 10.000	TRANCHE 3 de 10.001 à 15.000	TRANCHE 4 au delà de 15.000
Matin	7h15 – 7h45	1,10	1,40	1,75	2,35
	7h45 – 8h20	1,45	1,80	2,10	2,85
Midi	11h50-12h15	1,45	1,80	2,10	2,85
	Repas et Garde	7,70	8,20	9,50	10,40
	Repas seul	6,00	6,00	6,00	6,00
	13h00-13h40	1,10	1,40	1,75	2,35
Soir	16h10-17h00	1,45	2,00	2,40	3,00
	17h00-17h30	0,75	0,80	0,85	0,90
	17h30-18h00	0,90	0,95	1,00	1,05
Dépassement Horaires	Après 12h15 Après 18h00	5,00	5,00	5,00	5,00

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier